



COMPTE RENDU DE L'ENTREVUE INTERSYNDICALE DU 2/9/15

A la demande de l'intersyndicale de la DISI nous avons été reçu par le DISI et ses adjoints pour évoquer la situation de l'ESI de Meyzieu après les nombreux départs et le remplacement de l'Adjoint technique (cadre A PSE) par un cadre A+ administratif alors qu'un cadre A PSE a été nommé.

Remplacement de l'Adjoint technique

Nous avons demandé au DISI comment il envisageait le remplacement en particulier pour les tâches techniques nécessitant une qualification informatique.

En réponse le DISI a confirmé qu'il confiait l'ensemble de la mission technique à l'IDIV précédemment chef de fabrication. Pour l'administration locale il n'y a aucun obstacle à ce remplacement sachant qu'un « tuilage » avait eu lieu cet été et qu'une documentation détaillée était disponible. Aucune formation Technique ne sera proposée. Il ne sera pas fait appel aux programmeurs de l'équipe de production pour résoudre les problèmes techniques.

Nous dénonçons cette situation qui remet en cause la qualification informatique puisque l'administration considère qu'un cadre A+ est tout à fait capable de faire office de PSE après 2 ans d'expérience comme chef de fabrication à Meyzieu.

En plus de sa mission de responsable de l'équipe de production, l'IDIV devra également assurer le transfert de compétences aux deux chefs de fabrication nouvellement mutés...

Nous avons mis en garde le DISI en cas de problème technique et ses conséquences sur la production et le respect des délais de fabrication.

Nous suivrons particulièrement ce dossier dans les semaines à venir.

Service de production

Après le départ d'un programmeur expérimenté et son remplacement par un B Prog qualitatif, nous avons mis en garde le DISI sur la « faiblesse » de service (3 programmeurs dont 1 qui découvre le service). Un poste de B Prog restant vacant dans ce service. Pour lui il n'y aura pas de problème dans ce service et plus globalement sur le site de Meyzieu car le volume de production va diminuer avec la dématérialisation et plus particulièrement avec la mise en place de la retenue à la source.

Nous vous laissons juger vous-même de cette perspective alors que les modalités de retenue à la source ne sont pas encore connues. Le DISI nous a également confirmé que l'ESI de Meyzieu ne serait pas sollicité pour l'édition du courrier égrené.

Accueil des apprentis

Le DISI nous a informés que 2 contrats étaient signés pour l'ESI Meyzieu (Editique) et 2 pour l'ESI de Grenoble (développement) par contre aucun candidat pour l'ESI de Lyon Lumière(AT Pro). Les contrats sont d'une durée de 2 ans et les apprentis ne devraient être accueillis à la DGFIP qu'à partir de fin octobre. Nos arguments développés au dernier CTL sur le choix de l'AT Pro comme service se vérifient.

Les apprentis seront suivis par un cadre A et un cadre B du service. Nous attendons toujours le nom des heureux élus ainsi que le cycle de formation qu'ils devront suivre et comment ils seront déchargés de leur mission habituelle.

Le DISI nous a affirmé qu'en aucun cas les apprentis ne seraient comptés dans les effectifs et qu'ils n'étaient pour compléter leur formation.

Nous suivrons plus particulièrement ce dossier pour que les droits des apprentis et des tuteurs prévus par décret soient respectés.

Recrutement de PACTE

Face au manque d'effectifs la DISI a été autorisée à recruter 4 nouveaux emplois PACTE à partir de décembre. Les offres d'emploi ont été publiées, les entretiens vont débiter.

Avec ce recrutement il ne restera plus qu'un seul poste C ouvert au mouvement de mutation de 2016, les 4 autres postes vacants étant « fléchés » pour les PACTE.

Heures supplémentaires

le DISI nous a confirmé que tous les agents A, B, C pouvaient bénéficier du paiement ou de la récupération des heures supplémentaires. Cette règle étant particulière à l'ESI de Meyzieu.

Fin de contrat de vacataires

Suite à une erreur de l'administration locale, les contrats de vacataires devant débiter au 1/9 n'ont pas été honorés par la DGFIP. La centrale n'ayant pas budgété ces contrats.

Les vacataires, déjà dans une situation précaire sont les victimes des erreurs de l'administration. Sur cette affaire la DGFIP a donné un mauvais visage du service public.

L'administration doit être exemplaire dans le respect de ses engagements en matière d'emploi.

L'intersyndicale de la DISI avec les agents ne peut accepter que face à un manque d'emplois à l'ESI de Meyzieu l'administration ne respecte ni les qualifications ni les conditions de travail des agents mettant en péril l'exercice des missions.